

Séance du jeudi 17 novembre 2022

Date de la convocation : jeudi 10 novembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 36

**Présents non votants :
4**

Représentés : 7

Votants : 39

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Jean-Pol BUVIGNIER, Patrice CHARTON, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, David GABRIEL, Marie-Cécile GEORGE, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Maurice LOCARDEL, Vincent LOMBART, Séverine MACINOT, Pascal MENUSIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Mireille MOREL, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Régis SOLTISIAK, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

Représentés : Jean-Louis ADRIAN, Cédric GARAT, Clarisse JACQUET, Gérard L'HUILLIER, Lidwine LINARD, Michel MOREAU, Anne RAMAND

Excusés : Didier CHASSEIGNE, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Frédéric ERNST, Clément FEVEZ, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Chantal JEANSON LAMBERT, Raymond LECLERC, Marc NICOLAS

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Robert BRENEUR, Cyril CHARLES, Sophie CHARRIOT, Fabien CHASTEL, Patrice DEFOULOY, Viviane DOLIZY, Sylvain FOURES, Hervé GAND, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Julien GUYOT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Nicolas MAURER, Pascal MICHEL, Céline PHILIPPOT, Julien PINET, Cédric POLMARD, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Francis WITZ, Yannick PEZET

Secrétaire de séance : Christian WEISS

DE_2022_081 - Objet : Projet de reconversion de la maison de santé de Rembercourt-Sommaise : validation du plan de financement réactualisé et autorisation de déposer les demandes de subvention et de lancer la consultation des entreprises

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/11/2022 055-200066140-20221117-DE_2022_081-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-21,

Vu les statuts de la Communauté de Communes et la compétence Services à la population et développement local ;

Par délibérations DE_2022_003 et DE_2022_064, le Conseil communautaire a validé le plan de financement prévisionnel du projet de reconversion de la maison de santé de Rembercourt-Sommains en micro-crèche et espace partagé ;

Suite à l'avis défavorable de l'Etat de subventionner le projet dans le cadre de la DETR 2022 ; la Communauté de Communes a recherché d'autres financeurs ;

Dans le cadre de ces travaux, la Communauté de Communes sollicite une subvention au titre des concours financiers :

- de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité,
- de la MSA au titre de la convention Grandir en Milieu Rural.

Le coût du projet a évolué en phase PROJET pour atteindre 323 056 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération de transformation de la maison de santé est proposé comme suit :

Dépenses	montant HT	financeurs potentiels	montant subvention €	% projet global
Travaux micro crèche	210 425,97 €	Région (projet global)	97 235,80 €	30,10%
Frais annexes (MOE...) part affectée micro-crèche	25 277,60 €	total subventions publiques	97 235,80 €	30,10%
assurance dommage ouvrage	10 000,00 €	CAF (projet global hors espace partagé) - financement privé	151 209 €	46,81%
		MSA (projet global) - financement privé	10 000 €	3,10%
Frais annexes (MOE...) part affectée espace partagé	6 319,40 €	total financement privé	161 209 €	49,90%
		autofinancement CCAA	64 611,20 €	20,00%
Travaux espace partagé	71 033,03 €	TOTAL	323 056,00 €	100,00%
TOTAL PROJET	323 056,00 €			

Le projet a fait l'objet d'une présentation auprès des différents partenaires (PMI, CAF, ALYS...).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à 38 voix pour et 1 voix contre :

- Adopte l'opération présentée et les modalités de financement ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel réactualisé ;
- Approuve le coût prévisionnel des travaux actualisés à la somme de 323 056 € HT ;
- Précise que les dépenses sont inscrites au budget prévisionnel 2022 ;
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise la Présidente à solliciter les différents partenaires financiers que sont la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité et la MSA au titre de la convention Grandir en Milieu Rural ;
- Autorise le lancement de la phase DCE,
- Autorise Madame la Présidente à lancer la consultation pour les marchés de travaux,
- Autorise la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23 novembre 2022 et publié ou notifié le 23 novembre 2022

La Présidente,
Madame AUBRY Martine